Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Se plau la velha de Sent Pèir, lo tonèth serà pas rasèr

Traduction:
S'il pleut la veille de Saint Pierre le tonneau ne sera pas ras-bord.

Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 72
Eté 2013

Que d'eau ! Que d'eau !!

C'est un printemps bien particulier que nous venons de vivre, après un hiver extrêmement pluvieux où deux crues « trentenales » se sont enchaînées à quelques jours d'intervalle. Au milieu de ce déluge, un week-end de répit ! Le week-end des Rameaux, pour saluer le Saint-Mont, Vignoble en Fête. La pluie a eu l'élégance de ne tomber que la nuit ou de s'arrêter aux portes de notre manifestation. Le travail des bénévoles méritait bien cette reconnaissance de la météo. Mais les bénévoles, membres du Foyer Rural, méritent bien d'autres éloges. Au nom des Vignerons de Plaimont, permettez-moi, encore une fois, de saluer votre disponibilité et vous remercier, très sincèrement, pour tout le travail accompli pendant la fête de notre vignoble.Vous contribuez, par votre engagement, à promouvoir l'esprit de convivialité que nous souhaitons véhiculer autour de notre vin. D'ailleurs, les caméras de J.L. Petitrenaud ne s'y sont pas trompées en filmant, pour « ses escapades », votre intense activité.

Même les vignerons de Plaimont qui découvrent l'animation du village sont un peu « jaloux » de voir tout ce qui se passe à Saint-Mont et restent « scotchés » lorsqu'on leur explique que Plaimont n'est pour rien dans l'animation du village et que tout le mérite revient aux bénévoles du Foyer Rural. Un trimestre s'est écoulé depuis la fête **DU** Saint- Mont et de nouvelles festivités se présentent avec la fête **DE** Saint-Mont. Faisons la vivre avec le même entrain et la même fougue, c'est comme cela que nous continuerons à exister...

En attendant de nous retrouver pour la fête du village, je vous souhaite de passer de bons moments à la lecture de notre journal. A très vite, pour trinquer tous ensembles !

Aubergiste : « un Saint-Mont !! »

Joël Boueilh
Président des Producteurs Plaimont

Voici le très beau perroquet réalisé par Saint- Mont pour le Corso de l'Ascension.

Au sommaire

Nouvelles de A à Z	page 2
Album photos	pages 3 à 6
Le perroquet	page 7
Vie du village	pages 9 à 11
Conseil municipal	pages 12 à 19
Informations	page 20

Nouvelles en bref de A à Z

Aomme ASSM.

L'assemblée générale a eu lieu le 7 juin dernier. Vous pouvez demander le compte rendu à Jacotte Feugère.

Comme catastrophe naturelle.

«Une erreur s'est glissée dans le quotidien "la Dépêche" du 29 mai 2013. En effet, l'arrêté de la commission interministérielle du 18 avril n'a pas retenu **votre commune** pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, contrairement à ce qui a été publié.
Vous pouvez trouver l'arrêté du 21 mai, paru au journal officiel du 25 mai 2013 où votre commune figure en annexe II.»

Nadine Charlier Préfecture du Gers.

Ccomme Championnes

Félicitations à **Cécile Boueilh** et **Camille Faure,** championnes Armagnac-Bigorre de basket-ball, avec l'équipe minime de Riscle.

Moins de chance pour Alexandre Bodinier, défait en finale du même championnat avec les minimes de Barcelone.

Comme conseil municipal.

Les prochains conseils municipaux auront lieu : mercredi 3 juillet, mercredi 4 septembre 2013 et mercredi 2 octobre.

Ecomme ECO CHEQUE.

Vous allez faire des travaux d'économie d'énergie : remplacement d'une chaudière, isolation, remplacement des menuiseries… Vous êtes propriétaire loueur ou propriétaire occupant, vous pouvez bénéficier d'un Eco Chèque (de 1000 à 1500 €) alloué par la région Midi Pyrénées, sous conditions de ressources. Renseignez vous auprès de l'ASSM ou du Conseil Régional service énergie : 05 61 39 66 08 ou midipyrenees.fr@ecocheque.fr

Mcomme 8 Mai.

De nombreux Saint Montais se sont retrouvés pour commémorer la fin de la seconde guerre mondiale.

Rcomme recensement.

Les jeunes, garçons et filles, de 16 ans doivent se faire recenser auprès de la mairie pour participer à l'appel de préparation à la défense.

Le repas de la chasse le 2 mars 2013

Que dire, si ce n'est : **UN DELICE**

Bravo aux organisateurs

La préparation de la fête du vin

Décoration du village

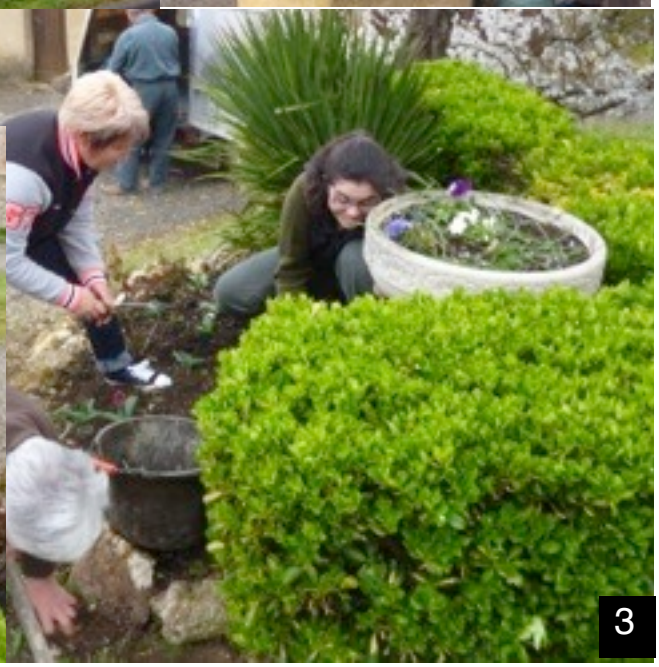

La préparation de la fête du vin

Quelques photos de la préparation des repas qui nous rappellent les bons moments passés ensemble.

La Fête du Vin 2013 en photos

Le Carnaval des enfants

A la demande de la maîtresse, des membres du club, par petit groupe, ont été conviés à aller aider les enfants à préparer le carnaval sur le thème de **« La poule rousse »**. Les enfants costumés en poussin se sont promenés dans le village. Sur l'idée de Marie Claude les membres du club ont confectionné des habits de poules, et nous disons un grand merci à Christiane qui a confectionné de magnifiques coiffes. Nous avons défilé avec les enfants dans le village, belle matinée pour tout le monde.
Merci à tous ceux qui ont participé afin que pour une première ce soit une réussite.

Josette Courtade.

Le Perroquet

Ce très beau char a été présenté à Riscle pour le corso de l'Ascension.
Heureusement pendant une semaine le beau temps a été de la partie, ce qui a permis de ramasser des fleurs dans de bonnes conditions.
La première étape était de mettre le papier, suivie de l'étape de la peinture et du dessin des sujets sur les panneaux.
Après les peintures effectuées par Michel, nous avons commencé à repérer et surveiller avec attention les fleurs, marguerites, verdure, roses, boule de neige, acacia, pensées, nigelles, etc…
Durant les quatre derniers jours, chacun a donné de son temps et laissé les occupations familiales. Ce sont soixante-quinze personnes qui ont œuvré à ramasser, trier les fleurs, coller, afin de réussir au mieux ce chef d'œuvre.
Les repas du soir réunissaient dans la convivialité et une ambiance chaleureuse toutes les générations. Il faut souhaiter que ces bons moments durent longtemps et se transmettent aux jeunes.Lucile, Mayline, et Romain étaient un peu émus mais émerveillés de défiler sur le char (dommage que Lilian n'ait pu être présent).
Pendant le défilé, les visiteurs, très curieux, regardaient de très près comment on pouvait coller les fleurs une à une, les pétales de roses, les feuilles de fusain, ou encore le riz sur les panneaux. Dommage que l'on n'ait pas pu descendre à 14 heures aux arènes afin que les comités présents puissent regarder le travail, et qu'il ait plu après le défilé.
Merci à tous ces bénévoles, sans eux, nous ne pourrions pas faire de char.
Merci aux dames qui ont fait des pâtisseries qui ont été bien appréciées.
Merci à toutes les personnes qui nous ont ouvert leurs jardins pour cueillir des fleurs. Merci aussi aux résidents des Charmettes qui sont venus nous aider et partager ces bons moments. Ils sont ravis de l'accueil que nous leur avons réservé et surtout de les avoir fait participer aux différents travaux. Merci également aux nouveaux arrivants de Saint Mont qui ont participé et que nous avons accueillis avec beaucoup de plaisir. Nous espérons qu'ils auront pu apprécier ce moment de convivialité.

Josette Courtade et Michel Petit

La vie du village

J'ai 48 ans, je n'avais jamais vu ça !
Alors, oui, cette année 2013 est exceptionnelle en quantité de pluie. Déjà en janvier, le Saget avait terriblement monté, grâce aux travaux réalisés par la commune nous avons regardé la crue les pieds au sec. Mais le 11 février aux alentours de 22h, que d'eau !!! Croyez moi, regarder l'eau montée on en a l'habitude dans la vallée du Saget, mais avec cette rapidité et cette quantité, jamais !!! Sans l'intervention des pompiers qui ont pompé durant trois heures et la pluie qui s'est arrêtée dans la nuit et le lendemain, je préfère ne pas imaginer ce qu'il se serait passé !!!

Tous les travaux du monde peuvent être réalisés, quand ceux-ci viennent d'être faits et pas encore stabilisés et que les éléments se déchainent comme en ce début d'année 2013, soyons indulgents et reconnaissons que la nature reprend ses droits.
En écrivant ces quelques lignes, je pense aussi à Dominique et Annie Mazoyer ainsi qu'à Jean-Michel et Emmanuelle Beaudru qui, eux non plus, n'ont pas dormi sur leurs 2 oreilles cette nuit-là !

Christine COURTADE

La vie du village

"Le 1er mai est synonyme de "fête des travailleurs". Mais pour les pêcheurs, il est synonyme de "jour d'ouverture des carnassiers". Serge BOUEILH, qui est à la retraite, l'a bien compris. Outre le fait d'être le Président de l'A.A.P.P.M.A. de Saint-Mont, c'est un aussi un pêcheur dans l'âme qui ne raterait pour rien au monde l'ouverture du carnassier. Et grand bien lui a pris ce matin d'aller taquiner avec son vif sur les bords de l'Adour. Un sandre, qui devait passer par là par hasard et qui avait omis de se rendre au défilé traditionnel, a mordu à l'hameçon.
Serge BOUEILH a lutté mais est finalement sorti vainqueur de ce combat. Le sandre lui a alors dévoilé toutes ses dimensions : 6k400 pour 85 cm ! Belle prise qui place Serge BOUEILH dans le cortège de tête des pêcheurs ayant sorti le plus gros poisson en 2013, concours organisé par la fédération départementale de pêche du Gers."

Michel PETIT

La vie du village

Maguy et André Lepelletier sont à nouveau grands-parents.
Une belle petite **Satine** est née le 16 mars chez Violaine et Fabrice. Elle a un grand frère, Esteban, qui comme vous pouvez voir sur cette photo est ravi de l'arrivée de sa petite soeur.

Satine, à sa naissance pesait 3.360 kg et mesurait 52cm.
Toutes nos félicitations aux grands-parents et aux parents.

Monsieur et Madame de Saint-Mont nous font part de la naissance d'Adélaïde.
Elle est née le 28 février 2013 et c'est leur troisième fille.
Toutes nos félicitations et surtout nos remerciements car c'est grâce à Monsieur de Saint-Mont que le Petit Saint Montais est en ligne par l'intermédiaire de sa société «Editions de Saint Mont».

Bravo

5 élèves de la classe de 5ème de Marciac, dont **Enzo Harduya,** ont travaillé, en techno, sur un projet de construction d'une résidence inter-générationnelle écologique.
Ils ont été sélectionnés pour représenter notre département. Ils ont présenté et défendu leur projet au Conseil régional de Toulouse devant un jury composé de 10 personnes. Ils ont été reçus 1er et sont donc partis à Paris le présenter à nouveau et le défendre à la Fédération des Bâtisseurs de France. Ils ont fini 3ème et ont gagné un tableau numérique pour le collège.

Bravo à Enzo et à ses camarades.

Que la nature est belle

Merci à Christine Rollin, pour ces belles photos. La neige début mars et le village sous le soleil et la pluie avec un bel arc en ciel.

La fête des Charmettes

Comme chaque année c'est dans une ambiance champêtre, que le Complexe «Les Charmettes» ouvrira ses portes au public, le samedi 6 juillet 2013 à partir de 17 heures.

Le Directeur, les usagers et les personnels vous proposeront une multitude d'animation. Le programme pour cet après-midi, qu'on espère ensoleillé sera le suivant : repas (confit/frites) – animation dansante (bandas Pitchouri Band d'Estang et Eclair 3000) – bourriche à partir de 19 heures – buvette permanente – jeux pour enfants (pêche miraculeuse, structure gonflable) – exposition et ventes des travaux des usagers.

La Direction et l'ensemble du personnel vous réserveront à tous un excellent accueil.

La fête du Cos

SAMEDI 27 JUILLET 2013

Une petite recette d'une fête réussie

- une grande quantité de bonne humeur
- de la convivialité à volonté
- des participants motivés
- des activités variées
- du soleil et de la chaleur à souhait
- un accueil agréable
- quelques notes de musique pour l'ambiance musicale

Mélangez le tout et vous obtiendrez : **LA FETE DU COS**
Alors ne tardez pas et réservez cette date dès à présent……nous vous attendons !!!

Fabrice Courtade,
pour l'équipe organisatrice

Panneaux solaires

Des panneaux solaires ont été installés dernièrement sur la toiture de l'école.
Vous pouvez venir voir sur le tableau numérique installé sur la façade de la Mairie les «résultats» en terme de production électrique.
Le 1er nombre correspond à la consommation instantanée. Bien sûr, il est de 0 en pleine nuit !

Le 2ème chiffre correspond à la production électrique totale produite par les panneaux. En comptant 40 centimes (à peu près) du kilowat, vous aurez une idée des revenus engendrés par cette production.
Le troisième nombre lui indique le nombre de kilogrammes de CO2 économisés si cette production électrique avait été effectuée d'une manière classique (gaz, charbon, nucléaire ...). Il s'agit donc de mesurer l'impact sur l'environnement en évitant de rejeter du CO2.
Cette énergie produite est réinjectée dans le circuit par le réseau ERDF et revendue à EDF Solaire. Toutefois, cette électricité est consommée bien sûr dans un environnement proche.
Cela peut paraître peu, par rapport à la consommation globale de Saint-Mont mais c'est avec les petits ruisseaux que l'on fait les grandes rivières, voire même les fleuves !

(*Photo prise en mars 2013, depuis la production a augmenté)*

Terrain Multi-sport

Voici notre terrain multi-sport. En effet sur le terrain de tennis existant, qui a été refait entièrement l'année dernière, vous pouvez maintenant jouer au basket, au hand, pour cela il suffit de mettre le filet de tennis de côté.
Et en plus, la lumière a été installée pour pouvoir jouer le soir. Un commutateur vous permet de l'allumer.

Des matchs de basket auront lieu lors de la fête du village.

N'oubliez pas d'acheter votre carte du Foyer

(10€ par an et par famille) auprès de Bernadette BOUEILH

(dépôt journaux et gaz)

pour continuer à recevoir le Petit Saint Montais

En direct du conseil municipal

Mercredi 6 mars 2013

L'an deux mil treize et le six mars à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.
Marie-Claude DUVIGNAU était désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres du conseil municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	08
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui délibèrent	08
Nombre de voix POUR	**08**
Nombre de voix CONTRE	**00**
Nombre d'abstentions	00

1) Vote du compte administratif, approbation du compte de gestion et affectation du résultat

Monsieur le Maire laisse la parole à l'adjoint, Sébastien FAURE, chargé des finances la présentation du compte administratif. Ce dernier avait l'objet d'un débat lors du conseil municipal du 13 février 2013. Le maire ne participe pas ni au débat qui suit, ni au vote. Le maire-adjoint demande donc au conseil de se prononcer sur ce compte administratif figurant en tableau annexe :
Nombre de votants : 7
POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Enfin, le maire-adjoint présente aussi le compte administratif du budget annexe (centrale électrique solaire). Le conseil municipal se prononce :
Nombre de votants : 7
POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Puis il invite le conseil municipal à approuver le compte de gestion.

Approbation du compte de gestion dressé par MM. Christophe CHAMBON et Bernard BOUCHAND, receveurs de la commune.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2012** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2012**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2011**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'étude de tous ces documents, le **Conseil Municipal,**

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par les Receveurs, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Il demande ensuite, après vote du compte administratif et approbation du compte de gestion de délibérer sur l'affectation du résultat.
Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2012 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Objet : délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2012 (budget principal commune)

Le Conseil municipal décide d'affecter au budget pour 2013, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 de la façon suivante :

1°/ - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant	F
au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme	**23 963,12 €**
2°/ - Le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté"	**95 555,81 €**

Objet : délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2012 (budget annexe photovoltaïque)

1°/ - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant	F
au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de	**0,00 €**
2°/ - Le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté"	**835,24 €**

En direct du conseil municipal (suite)

2) Vote du taux des taxes 2013

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Compte tenu de l'affectation du résultat et du débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire propose de maintenir à l'identique les taux fixés par l'assemblée délibérante pour 2012.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2013, les taux suivants :

Taxe d'habitation : 12.01 %
Taxe sur le foncier bâti : 13.30 %
Taxe sur le foncier non bâti : 92.78 %

3) Concours au receveur municipal, attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal, décide :
de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil ;
d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Christophe CHAMBON.
de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 €.

4) Amortissement des cellules photovoltaïques, de la carte communale.

a) Amortissement du fonds de concours pour le budget annexe

M. le Maire rappelle que lors de l'établissement du budget, il a été décidé de verser un fonds de concours pour le budget annexe photovoltaïque pour un montant de 46 000 €.

Puis il a fait part de l'obligation d'amortir cette somme. Il a proposé la durée de dix ans. Cette décision avait été entérinée par le conseil municipal par la délibération n° 2012-023 du 2 mai 2012. Mais la somme qui a été virée dans ce budget annexe ne prenait pas en compte l'augmentation du coût de l'installation (délibération 2012-027 du 12 juin 2012) ainsi que la T.V.A. C'est donc la somme de 52.000 € qui correspond au fond de concours et qui doit faire l'objet de cet amortissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité, décide d'annuler la délibération n° 2012-023 du 2 mai 2012 et d'approuver l'amortissement du fonds de concours pour le budget annexe photovoltaïque sur une durée de 10 ans soit la somme annuelle de 5.200 € et de l'inscrire sur les budgets primitifs à compter de 2013.

b) Amortissement des dépenses relatives à la carte communale

Monsieur le maire rappelle que le Préfet du Gers a validé le document d'urbanisme de Saint-Mont appelé « carte communale » par arrêté en date du 3 juillet 2012. L'établissement de ce document d'urbanisme a entraîné des dépenses d'un montant de : 11.022 €. Il avait été décidé le 18 mars 2009, puis le 7 avril 2010 et enfin par délibération n° 2011/018 du 19 avril 2011 d'amortir l'établissement sur une durée de un an. Ces délibérations n'avaient pu être suivies d'effet puisque l'élaboration de la carte communale avait pris du retard suite à la cessation d'activité du cabinet d'étude choisi et au choix d'un nouveau prestataire.

Aussi, monsieur le Maire propose au conseil municipal d'amortir ce montant dès le budget 2013 en une seule année.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité, décide d'approuver l'amortissement des dépenses relatives à la carte communale sur une durée de 1 an soit la somme annuelle de 11.022 € et de l'inscrire sur les budgets primitifs à compter de 2013.

5) Vote du budget primitif 2013 pour budget principal et budget annexe

Le maire demande au conseil municipal d'étudier l'élaboration du budget primitif 2013 sur le tableau en annexe (colonne BP 2013). Il observe les différences entre le réalisé (compte administratif 2012) et le prévisionnel pour l'année (budget primitif 2013). Il souligne que le receveur municipal, rencontré le matin même , avait souligné la bonne gestion de la commune puisque l'endettement peut se résorber par trois ans de fonds propres alors que la norme admise est à quatre ans et qu'il est courant de résorber en cinq/six ans. Il invite le conseil municipal à se prononcer sur ce projet établi par la commission **finances** élargie lors de sa séance du 5 mars 2013.

VOTANTS : 8
POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Dans un second temps, il réitère la demande pour le budget primitif du budget annexe qui pour l'instant ne comporte pas de recettes dues à la production d'électricité car la date anniversaire de raccordement est le 7 décembre 2013.

VOTANTS : 8
POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6) Transfert de compétences au syndicat départemental des énergies du Gers (SDEG)

Monsieur le maire expose que, dans le cadre du projet de réforme statutaire, il convient au conseil municipal de se prononcer sur le transfert des compétences optionnelles au Syndicat Départemental des Energies du Gers; Ces transferts n'ont aucun caractère définitif et s'exercent pour une durée de 8 ans.

conformément à l'article n° 4 de statuts. La municipalité peut à tout moment décider de reprendre ses compétences suivant les conditions déterminées dans ce même article.

Monsieur le Président du Syndicat précise que ce transfert permettra au SDEG d'effectuer l'avance de TVA aux communes dans le cadre des travaux exercés sous sa maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal décide de transférer au syndicat départemental des énergies du Gers les compétences suivantes :

au titre de l'article 2.3 : éclairage public
maîtrise d'ouvrage des investissements
maintenance préventive et curative
au titre de l'article 2.4. : signalisation lumineuse et régulation du trafic
maîtrise d'ouvrage des investissements de signalisation lumineuse
maintenance préventive et curative
au titre de l'article 2.5. : communications électroniques
1) maîtrise d'ouvrage de premier établissement et/ou travaux ultérieurs des réseaux de communication électronique
au titre de l'article 2.6 : infrastructures de charge
2) création – entretien – exploitation des infrastructures de charge

7) Questions diverses

Dépense d'investissemnt pour la numérisation de l'Etat Civil :

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 9 janvier 2013 il avait soulevé la problématique de la durée de vie des registres d'Etat Civil stockés à la mairie. Outre la conservation de ces registres comme patrimoine du passé, il fallait aussi trouver un côté pratique pour les consulter. La numérisation est la solution qui convient le mieux. C'est pour cela que monsieur le maire avait fait appel à trois sociétés de numérisation et, après étude lors du conseil municipal du 9 janvier 2013, c'est la société NUMERIZE qui était la mieux disante. Toutefois, aucune délibération n'avait été prise et la décision avait été renvoyée au conseil municipal du 6 mars 2013. La société NUMERIZE a réactualisé son devis mais il est identique à celui qui avait été proposé en date du 12 décembre 2012.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après avoir comparé les trois devis proposés, le conseil municipal décide :

de choisir la société NUMERIZE pour la numérisation des registres d'Etat Civil suivant le devis n° D-201212-00338 en date du 6 mars 2013,

d'autoriser monsieur le maire à signer tous documents afférents à cette commande

Dépense d'investissement pour équipement municipal :

Monsieur le maire rappelle qu'en séance du 9 janvier 2013 il avait été décidé de finir d'équiper le terrain de tennis dont la vocation est d'être un plateau multisport par l'achat de panneaux de basketball et de cages de handball. Après étude de devis, c'est la société ALEC qui avait été choisie lors de cette séance.

Aujourd'hui, lors du vote du budget, monsieur le maire propose d'inscrir ecette dépense en investissement conformément au devis 287/32/13du 5 mars 2013 pour un montant de 3.298,57 € TTC ou 2.758 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après avoir comparé les trois devis proposés, le conseil municipal décide :

de choisir la société ALEC pour l'équipement sportif du terrain de tennis suivant le devis n° 287/32/13 du 05 mars 2013,

d'autoriser monsieur le maire à signer tous documents afférents à cette commande.

Adhésion au CNAS :

Monsieur le maire rappelle que par délibération n° 2011/005 du 12 janvier 2011, il avait été décidé d'adhérer au CNAS pour le personnel de la collectivité. Or, cette adhésion n'avait pas pu être suivie d'effet vu les différents employeurs de certains personnels. Aujourd'hui, tous les employeurs sont adhérents du CNAS et monsieur le maire propose donc de reprendre cette décision d'adhérer au CNAS conformément aux articles 70 et 71 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, à l'article 5 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale.

Monsieur le maire rappelle la lecture faite à l'assemblée du Règlement « les prestations – modalités pratiques » du CNAS fixant les différentes prestations du CNAS, leurs conditions d'attribution et leurs montants.

Après avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant, et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et avoir délibéré à l'unanimité décide :

de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1er janvier 2013 (et donc d'annuler la délibération n° 2011/006 du 12 janvier 2011 et la remplacer par celle-ci),

d'autoriser en conséquent M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

de verser au CNAS une cotisation égale à 0,83% de la masse salariale, avec application d'un minimum et d'un maximum par agent salarié, fixés par délibération annuelle du conseil d'administration du CNAS (une cotisation

En direct du conseil municipal (suite)

provisoire est calculée au titre de l'année N avec versement d'un reliquat début N+1 calculé après production du compte administratif N-1) et d'inscrire cette somme au budget comme suit : la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 012 du budget.

de désigner Mme Jacqueline FEUGERE, conseillère municipale, en qualité de déléguée élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

8) Point sur les commissions

Environnement : Protection et cadre de vie :

Monsieur le maire invite Jacotte FEUGERE à faire le point sur trois dossiers importants. Cette dernière informe qu'elle a réuni la commission ENVIRONNEMENT le lundi 4 mars 2013 pour faire le point sur les dossiers :

la distillerie CHAUVET

Jacotte souligne que depuis la lettre écrite par le maire, la sous-préfecture n'a apporté aucun élément de réponse. C'est une histoire qui traine et qui mobilise beaucoup d'énergie.

la gravière GAMA

La commission a pris acte de l'autorisation signée par le Préfet mais Jacotte rappelle que le conseil municipal avait délibéré en demandant à ce qu'une commission de suivi soit mise en place et présidée par l'Etat. C'est donc sur ce point qu'il faut rester vigilant.

la recherche d'énergies fossiles dans le Gers par une société australienne

Des travaux exploratoires ont lieu sur le territoire gersois et landais. Saint-Mont est concerné. La société australienne qui dirige cette étude a obtenu un permis en 2008. Il est surprenant de s'apercevoir qu'en 2013, après le Grenelle de l'Environnement, il n'y ait pas eu une enquête publique pour mesurer les effets de cette prospection. Envoyer des ondes dans la terre n'est pas neutre et cela pourrait provoquer des dégâts. Une pétition circule. Les membres de la commission ENVIRONNEMENT l'ont signée. Le maire la signe car la démarche n'est pas claire. Il fait la comparaison avec le dossier GAMA qui a abouti après une enquête publique où chacun a pu s'exprimer. Et là, les travaux sont commencés avec juste une information dans les mairies concernées. Joël BOUEILH pense que si l'enquête publique avait été indispensable, alors les services de la Préfecture l'auraient imposée.

Travaux :

Parole à Jean-Pierre

Les deux employés sont à pied d'œuvre. Ils finissent les travaux d'accessibilité et le nettoyage du village en perspective de la fête du vin. Il faut décider d'une journée pour enlever les encombrants. Le maire se propose de faire un papier à destination des familles pour que les personnes désireuses de se débarrasser de choses lourdes, encombrantes et inutiles puissent le faire. Jacques DUBOS signale que certains habitants du village sont mécontents du ramassage des poubelles et que les caissettes jaunes sont mélangées après le passage des deux employés. Il faudra leur signifier. Jacotte FEUGERE rajoute que les emplacements des containers doivent faire l'objet d'une surveillance accrue et d'un nettoyage régulier, y compris le dépôt « verre ».

Aménagement et cadre de vie :

Marie-Claude signale que le chemin de randonnée doit être remis en état. Le maire lui rappelle que c'est la communauté des communes qui a la compétence et il propose d'écrire une lettre au Président afin de signaler qu'une partie de ce chemin a disparu dans l'Adour et qu'il convient de nettoyer un autre passage dans le bois du monastère.

Divers :

Le maire souhaite conclure ce conseil municipal en demandant aux conseillers leurs vœux pour la prochaine mandature. Il exprime qu'il a eu beaucoup de satisfaction à travailler avec chacun d'entre eux lors de ce mandat et souhaite pouvoir continuer un mandat de plus. Il interroge les sept conseillers présents sur leur ressenti pendant les cinq qui viennent de s'écouler.

Subventions 2013	
Actions Sociales de Saint-Mont	1 700,00 €
ADMR de Riscle	100,00 €
Banque Alimentaire	100,00 €
Basket de Riscle	100,00 €
Club des Joyeux Compagons	420,00 €
Echos de l'Adour de Riscle	160,00 €
Festi livres	100,00 €
Football Club Risclois	100,00 €
Foyer Rural de Saint-Mont	2 800,00 €
Galerie bleue	200,00 €
JSR Rugby de Riscle	100,00 €
Pétanque de Saint-Mont	300,00 €
Pompiers de Riscle	500,00 €
Restos du coeur	200,00 €
Société de Pêche de Saint-Mont	420,00 €
St Hubert de l'Adour à Saint-Mont	420,00 €
Nouvelles demandes	
Collège Val d'Adour	50,00 €
Alfa 32	411,00 €
Judo Club Risclois	100,00 €
Académie médiévale	150,00 €
Divers 1	119,00 €
Divers 2	200,00 €
Circ Adour	50,00 €
Secours populaire Français	100,00 €
Secours catholique	100,00 €

En direct du conseil municipal (suite)

Mercredi 10 avril 2013

L'an deux mil treize et le dix avril à vingt-une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.
Geneviève LABORDE était désignée secrétaire de séance

Nombre de membres du conseil municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui délibèrent	10
Nombre de voix POUR	**10**
Nombre de voix CONTRE	**00**
Nombre d'abstentions	00

1) Eclairage non résidentiel

Monsieur le Maire lit la lettre du Président du SDEG (syndicat départemental des énergies du Gers) concernant l'éclairage des bâtiments non résidentiels. La commune est concernée par l'éclairage de l'église. Il s'agit de l'arrêté du 25 janvier 2013 qui préconise que l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels stoppe à 1h00 du matin. Monsieur le maire propose que la commune se mette en conformité avant le 1er juillet 2013, date butoir fixée par l'arrêté. Il écrira donc au SDEG pour avoir un devis puisque ce syndicat gère l'éclairage public de la commune et que les projecteurs de l'église sont branchés sur l'éclairage public. Le conseil municipal ne s'oppose pas à cette saisine et attendra donc le devis pour étude.

2) Voirie

Une habitante de Saint-mont a signalé que le chemin rural n° 8 était endommagé (nids de poule). Christian TOLLIS prend en charge ce dossier et s'engage à faire intervenir rapidement les employés communaux pour rebouchage des trous.
Le maire rappelle que des voies sont en passe de devenir communales (Tombille, La Manive, l'Eglise …) et qu'elles doivent être signalées à la Communauté des Communes Armagnac Adour qui a la compétence « voirie ». Toutefois, il n'y a eu aucun retour du service du cadastre et il vaut mieux attendre la numérotation de ces voies avant de les faire enregistrer.
Enfin, monsieur le maire lit un courrier du conseil Général qui met dans l'obligation ERDF d'arranger la chaussée de la D 946 abimée lors des travaux de raccordement électrique, en bas de la côte de Bastore.

3) Convention pour le défibrillateur

Le maire rappelle que la commune dispose d'un défibrillateur dans le hall d'entrée de la salle du foyer. Le technicien d'entretien de SCHILLER (marque du défibrillateur) est venu dernièrement le réviser dans la période de garantie et a, à cette occasion, proposé à la commune un contrat de maintenance et d'entretien.
Le maire présente les grandes lignes de ce contrat : durée de trois ans, prix de 111,23 € TTC, pièces à changer à la charge de la commune …
Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du maire et consulté le document, **décide :**
- de confier l'entretien et la maintenance du défibrillateur à la société SCHILLER,
- d'autoriser le maire à signer le contrat et tous documents afférents,
- d'inscrire cette dépense de 111,23 € au budget.

4) Indemnités pour le gardiennage des églises

Le maire lit la lettre du Préfet en date du 1er mars 2013 concernant le gardiennage des églises. Il existe deux indemnités : une pour un gardien résidant dans la commune de 474,22 € et une pour un gardien ne résidant pas dans la commune de 119,55 €. Le maire rappelle que c'est Marie-Claude DUVIGNAU, conseillère municipale, qui s'occupe de l'église : cloches, fermeture des portes, entretien … Les services de la préfecture ont signalé que rien ne s'opposait à ce que le gardien soit un conseiller municipal et puisse percevoir l'indemnité.
Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du maire, **décide :**
- de nommer Marie-Claude DUVIGNAU née PEDEMANAUD-LABRUFFE, résidant rue Sainte-Barbe, 32400 SAINT-MONT, gardienne de l'église,
- de lui attribuer l'indemnité de gardien résidant dans la commune
- d'inscrire cette dépense au budget en dépenses de fonctionnement ligne 6282.

5) Demande de subvention pour la Transhumance

Le maire lit la lettre de « la route de la transhumance) qui demande une subvention pour l'édition 2013. Il rappelle que le budget a été voté ainsi que l'attribution des subventions. (voir conseil municipal précédent)
Le conseil municipal refuse l'attribution de cette subvention.

6) Point sur les commissions

• Environnement : Protection et cadre de vie :
Monsieur le maire lit les deux arrêtés injonctifs concernant la distillerie Chauvet. Il s'agit dans un délai très court de procéder à des remises en état (système électrique, plan d'épandage, brassage des bassins …).
Ces deux arrêtés sont assortis de mise en demeure.
Le maire lit ensuite le compte rendu de la commission NATURE, PAYSAGES ET SITES qui s'est tenue à la Préfecture le 12 février 2013, concernant l'exploitation d'une gravière par la société GAMA.
Jacotte FEUGERE fait remarquer l'importance de la commission locale de concertation.

En direct du conseil municipal (suite)

Enfin, le maire lit un courrier de la région Midi-Pyrénées proposant des écochèques aux habitants désireux de faire des travaux d'économie d'énergie. La commune peut s'associer en finançant entre 600 et 1.000 € par écochèque.
Jacotte FEUGERE propose de prendre le dossier pour mieux l'étudier.

• Travaux :

La locataire a demandé des fournitures pour refaire les chambres du premier étage. Effectivement, ce logement de l'école est refait en plusieurs étapes. Le rez-de-chaussée et le second étage ont été refaits à neuf, il ne manque plus que cette partie-là. Le conseil municipal donne son accord.
Les deux employés sont en train d'installer les cages et panneaux de sport sur le terrain de tennis.

• Aménagement et cadre de vie :

Marie-Claude signale que le chemin de randonnée connaît à nouveau des mésaventures après un glissement de souche, alors qu'il vient d'être réparé par les Charmettes.
Elle réfléchit aussi à l'organisation de la soirée CABARET en septembre. Jacotte lui propose de réunir une commission pour cadrer l'organisation de cette soirée.
Le maire rappelle que ce spectacle n'est pas finançable par la communauté de communes puisque La Rouquiquinante ne figure pas dans le catalogue culturel de la région Midi-Pyrénées.
Enfin, Marie-Claude DUVIGNAU évoque la remise en état des ordinateurs de la salle des associations.
Le maire lui rappelle que la commune entretient le bâtiment, assure le mobilier mais que le matériel informatique n'est pas de sa compétence.

7) Questions diverses

• Subvention DTER :

Le maire lit la lettre de la Préfecture qui attribue une subvention de 30 % pour l'accessibilité de l'église aux personnes à mobilité réduite ou handicapées. Il attend toujours la réponse du Conseil Général et du Conseil Régional. Christian TOLLIS propose de contacter les services de la D.D.T. pour faire un avant-projet de travaux.

• Soirée du 13 avril 2013

Le maire lit l'invitation de l'association des parents d'élèves pour un repas-spectacle le samedi 13 avril au foyer.

• Courriers divers et questions variées :

Monsieur le maire va lire différents courriers reçus en mairie :
- une carte postale de Georges RIVIERE qui passe ses vacances dans son île natale, La Réunion et qui remercie la commune pour ses remerciements lors des vœux.
- une lettre de la présidente de Gym Plus Riscloise qui remercie le conseil municipal pour l'attribution de la subvention et qui offre une séance gratuite.
- une lettre du Préfet, Etienne GUEPRATTE, qui quitte le Gers après deux années passées à la Préfecture.

L'an deux mil treize et le deux mai à vingt et une

Jeudi 2 mai 2013

heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.
Jacotte FEUGERE était désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres du conseil municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui délibèrent	10
Nombre de voix POUR	**10**
Nombre de voix CONTRE	**00**
Nombre d'abstentions	00

1) Modification des statuts de la C.C.A.A. pour le schéma directeur d'aménagement juridique

Le maire fait part à l'assemblée de la délibération du conseil de la communauté des communes du 22 avril 2013 décidant de procéder à la modification de ses statuts, en vue de l'acquisition de la compétence requise pour devenir membre du futur syndicat mixte ouvert chargé de l'application opérationnelle du schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) du Gers, et de son habilitation à adhérer à tout syndicat mixte par délibération du conseil de communautés en application de l'article L. 5214-27 du code général des collectivités territoriales.
La modification du pacte statutaire approuvée par le conseil communautaire se traduit de la façon suivante :
- à la fin de l'article 5 des statuts, ajout d'une compétence intitulée « création et gestion d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit d'une capacité égale au moins à 8 Mb/s dans les conditions définies à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales.
- à la fin du texte des statuts, ajout d'un article 7 ainsi libellé : « l'adhésion de la communauté de communes à tout syndicat mixte, pour l'exercice de ses compétences, pourra s'effectuer par délibération du conseil de communauté, conformément aux dispositions de l'article L. 5214-27 du code général des collectivités territoriales.

Le maire précise que, pour être effective, la modification des statuts nécessite l'accord de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres dans les mêmes conditions que celles requises

En direct du conseil municipal (suite)

pour la création de la communauté, et doit ensuite être prononcée par arrêté préfectoral. Il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du maire, **décide :**

d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Armagnac Adour dans les termes mentionnés ci-dessus ;

d'autoriser monsieur le maire à signer les statuts communautaires ainsi modifiés ;

de lui confier le soin de transmettre la présente délibération au président de la communauté de communes pour l'accomplissement de la suite de la procédure et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de cette décision.

2) Création de la commission intercommunale des impôts et désignation des délégués

Monsieur le maire rappelle la délibération n° 2012-004 du 01 février 2012 qui prévoyait la nomination d'un délégué et d'un suppléant. Il rappelle les conditions :

Le 4° alinéa du A du XVIII de l'article 34 de la loi de finances rectificative pour 2010 rend obligatoire la création des commissions intercommunales des impôts directs (CIID) afin qu'elles puissent exercer leurs compétences à compter du 1er janvier 2012.

Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux

elle participe en lieu et place des commissions communales des impôts directs, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers. (article 1504 du code général des impôts) ;

elle donne un avis en lieu et place des commissions communales des impôts directs, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale (article 1505 du code général des impôts).

Elle est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels.

Son rôle est consultatif.

La CIID est composée de 11 membres : le président et 10 commissaires. L'un d'eux doit être domicilié hors de l'EPCI.

Les 10 commissaires et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres. La liste de présentation doit donc comporter 20 noms pour les commissaires titulaires et 20 noms pour les commissaires suppléants.

Monsieur le maire rappelle que lors de cette délibération, messieurs FAURE Sébastien, comme délégué principal, et TOLLIS Christian, comme délégué suppléant, avaient été désignés.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du maire et délibéré, proposent de garder les mêmes délégués, Sébastien FAURE et Christian TOLLIS, pour la commission intercommunale des impôts directs de la communauté de communes Armagnac Adour et confie au maire le soin de transmettre ces désignations au président de la communauté de communes.

3) Projet accessibilité de l'église

Le maire donne la parole à Christian TOLLIS qui a fait venir la DDT pour étudier le projet d'accessibilité de l'église.

Christian TOLLIS parle d'une rampe d'accès avec de nombreux plateau permettant de réduire la pente et l'entrée à l'église se ferait par la porte latérale. Deux places de parking doivent être aménagées. Le plan suivant est ainsi présenté et expliqué :

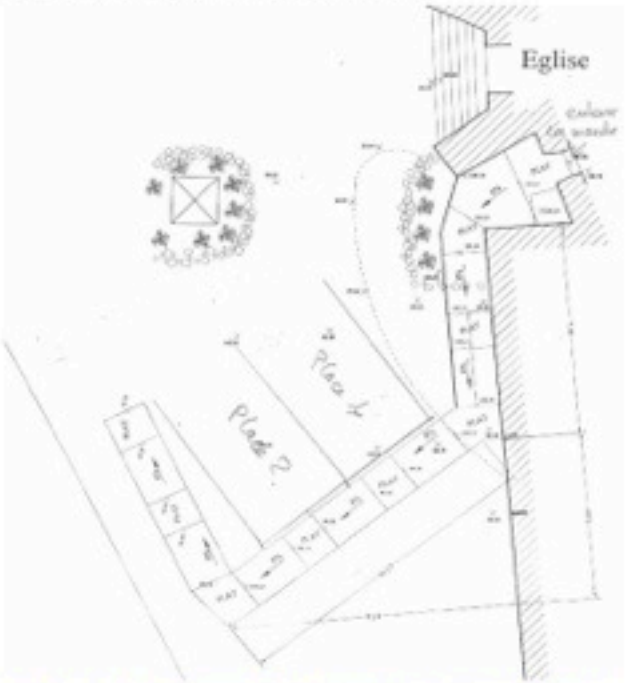

5) Projet de la route D 262 (aménagement GAMA)

Le maire passe la parole à Christian TOLLIS. Celui-ci présente les plans adressés par GAMA et précise les aménagements qui vont avoir lieu :

- haricot directionnel sur la D 935 à l'entrée de Saint-Germé,
- sortie de la gravière par le chemin communal du Lamigon et non directement sur la D 262,
- élargissement de la route.

Un rappel est fait sur l'aménagement entre la gravière et le pont de Saint-Mont qui sera financé, non pas par GAMA, mais par le Conseil Général.

6) Fonds solidarité logement et d'aide aux jeunes

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le principe d'abonder le fonds de solidarité logement et le fonds d'aide aux jeunes avait été arrêté lors du vote du budget du 28 mars 2012.

En direct du conseil municipal (fin)

La délibération actant cet engagement n'avait pas été prise et la fiche réponse destinée à la Direction Adjointe chargée de la Solidarité n'avait pas été retournée.

Le maire rappelle aux conseillers que cette dotation est de 0,40 € par habitant et que la commune compte, au dernier recensement INSEE de janvier 2013, 300 habitants.

La somme ainsi dédiée est de 120,00 €.

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité ;

Accepte de contribuer à cette action de solidarité,

Autorise monsieur le maire à verser cette aide de 120,00 €

7) Point sur les commissions

Environnement : Protection et cadre de vie :

Parole à Jacotte FEUGERE

1) Jacotte FEUGERE présente le dispositif « écochèque » qui consiste à une aide de la Région Midi-Pyrénées » pour financer des travaux permettant d'économiser au moins 25% d'énergie. La Région voudrait signer une convention avec la commune afin que cette dernière puisse elle aussi donner une somme pour aider les habitants dans cette démarche. L'écochèque régional vaut 1.500 €. La commune pourrait s'engager dès lors dans une participation d'environ 250 €, ce qui permettrait de financer l'étude concernant le diagnostic énergétique. Certains conseillers ne sont pas très enthousiastes. La mesure doit donc encore être étudiée et le maire propose à la commission « Actions sociales » d'étudier ce projet.

2) Jacotte précise aussi que l'assemblée générale des « Actions Sociales de Saint-Mont » aura lieu le **samedi 7 juin 2013**.

3) Le dernier point concerne la distillerie. Jacotte a étudié le nouvel arrêté d'exploitation et signale que d'ici fin juin des échéances seront à terme, notamment l'exercice de simulation de protection contre la foudre.

Environnement : Embellissement et plantations :

Parole à Isabelle LABRUFFE

Les plantations auront lieu après le 8 mai 2013 car pour l'instant toutes les fleurs sont nécessaires à la confection du char de la commune de Saint-Mont pour la fête des fleurs de Riscle : « Le Perroquet »

Prévention des risques / Sécurité :

Parole à Michel PETIT

Le maire fait circuler l'arrêté préfectoral concernant les informations à donner à tout nouveau acquéreur :

le risque inondation : pas de changement par rapport à ce qui avait été mis en place au niveau de cette zone qui correspond à la crue de 1952,

le risque de prévention des risques concernant le gonflement et le retrait des argiles .

Personnel :

Parole à Michel PETIT

Une rencontre a eu lieu le jeudi 2 mai 2013 à 15h00 à la mairie avec la conseillère de la mission, locale pour l'emploi du Gers. Il s'agissait de faire le point sur les premiers mois de Marc-Antoine BERGEROO-CAMPAGNE comme emploi d'avenir. Un satisfecit général a été donné à la commune pour la mise au travail et la formation de ce jeune.

Travaux :

Parole à Jean-Pierre

Jean-Pierre rappelle que les communaux doivent être terminés. Accord est donné pour que Thierry LABRUFFE puisse raccorder le système d'éclairage.

Aménagement et cadre de vie :

Parole à Marie-Claude

Marie-Claude signale qu'elle souhaite planter une haie pour délimiter le chemin de randonnée au niveau du village, le chemin de Lapeyrère. Elle viendra à la mairie pour avoir un plan cadastral métré afin de ne pas empiéter sur des propriétés privées.

Elle signale que la pelouse près du parking est un véritable lieu de soulagement pour les chiens du quartier. Elle souhaite donc que la pelouse soit replantée et qu'un système empêche aux chiens d'y accéder. Les employés communaux seront alertés du fait de replanter cet espace.

Enfin, Marie-Claude a toujours, dans ses cartons, le projet de chemin de randonnée numéro 2. Il consiste à suivre le Saget sur une longueur importante et prévoit un retour à la maison des associations en traversant « las claous ». Le maire invite les conseillers à se prononcer sur ce projet. Unanimité est donnée pour la création de ce chemin. Mais le maire rappelle qu'il faut saisir la communauté des communes pour savoir s'ils acceptent l'entretien de ce chemin. Une lettre leur sera adressée.

10) Questions diverses

Manifestations sportives :

Le maire informe le conseil municipal qu'une course cycliste empruntera la route départementale (traversée de Saint-Mont). Il s'agit de la ronde de Riscle.

Invitation :

Le maire lit une invitation de la société GAMA pour le samedi 1er juin 2013 à la gravière de Cazères sur Adour.

Il signale aussi que ce même jour le conseil municipal est invité par les Producteurs Plaimont à l'inauguration des nouveaux bureaux.

Enfin, une autre invitation a été adressée par le groupe Bouygues Services (ex ETDE) pour le départ à la retraite de Jean-Pierre Lézian.

ATESAT :

Le maire de Saint-Mont rappelle ce qu'est l'ATESAT. Pour bénéficier de cette ATESAT, il faut que la commune reconventionne avec la DDT en 2013 et ceci pour une somme forfaitaire de 76,05 €.

Le Conseil Municipal accepte le reconventionnement en 2013

Le calendrier des Joyeux Compagnons

Du 9 au 21 Septembre –

Ensemble vers les chemins de Compostelle

Nous n'avons pas encore le programme définitif.

Jeudi 12 Septembre –

Passage de la transhumance

10 h 30 arrivée des moutons aux communaux
12 H repas grillades : Prix 7 €
16 H départ des moutons vers St Grède.

Les marcheurs pourront les accompagner.

Samedi 28 Septembre 2012 –

Soirée Théâtre

La pièce «microcosmique» (guerre au potager, les insectes contre les légumes). sera jouée par les Victambules de Vic Bigorre

Dimanche 27 Octobre –

Loto Annuel du club

Nous vous redonnerons des informations complémentaires en tant voulu, mais vous pouvez d'ores et déjà réserver les dates.

Vous pouvez aider le club en donnant un lot. Ce geste sera le bien venu.

Repas du Club le samedi 6 avril

Le repas a eu lieu au foyer de Saint Mont. Ce sont cinquante adhérents qui se sont réunis. Nous avons essayé de faire de cette journée un moment de convivialité. Un repas bien préparé autour d'un couscous nous était servi dans une très bonne ambiance. L'après midi se poursuivait avec jeux de belote et loto. Merci à tous ceux et celles qui ont aidé, décoré, et à Marie-Claude qui remettait une rose à chaque dame, belle attention. Nous vous disons simplement à l'année prochaine.

Josette Courtade

Location du Foyer

La location est gratuite pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont, seule une caution de 200 € sera demandée.
Pour les personnes extérieures au village, la location s'élève à 150 € du vendredi au dimanche. Une caution de 200 € est également demandée.
Dans les 2 cas le foyer peut mettre à disposition des couverts pour 10 € les 50.

Réservations : 05 62 69 62 80

Le Petit Saint-Montais
est la revue du
Foyer Rural de SAINT-MONT.
Directrice de la publication :
Geneviève Laborde
Tel : 05 62 69 62 80 ou 06 13 04 85 77
laborde.genevieve@wanadoo.fr

Imprimé par nos soins
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT

Photos :

Isabelle Labruffe, Christine Rollin,
Geneviève Laborde, Christine Courtade